

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 15
 Procurations..... 2

Date de la convocation : 18/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
 Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-
 Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude,
 VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur
 VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame
 JUANBERRIA Anne-Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
 remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6**DELIBERATION N° 14**
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
 AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2023 au budget annexe de l'assainissement (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de - 3 947.50 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 57 751.94 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2023 de la section d'investissement est de - 11 480.23 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 21 340.47 € ;

Considérant que les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement sont de 250 449.82 € pour les dépenses d'investissement et de 207 685.00 € pour les recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de l'assainissement 2024, 21 424.35 € en réserves au compte 1068 de la section d'investissement et en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 36 327.59 € ;
- **DE REPORTER** le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 soit 21 340.47 €

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance
 Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire
 Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le2.8.MARS.2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le2.8.MARS 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

